Geo Roy

L'OUEST CANADIEN.

Vol. 2. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI 29 JUIN 1899. No. 19.

AVIS.

Nous prions nos lecteurs et abonnés de nous faire parvenir au plus tôt le prix de leur abonnement de 1898, s'ils ne l'ont pas encore payé, et aussi celuii de 1899 qui est maintenant dû. Ils nous rendront un grand service et nous permettront ains de continuer l'œuvre que nous nous sommes donnée à accomplir, le rapatriement des canadiennes-français des Etats-Unis et la colonisation de nos territoires. Nous exprimons l'espoir que notre appel sera entendu

AMENDE HONORABLE

Nous devons certainement, pour notre article du 31 mai, une amende honorable aux cœurs généreux qui, par la plume, par la parole et par l'action, cherchent, dans la province de Québec, à retenir pour nous les familles décidées ou songeant simplement à la quitter.

La "Vérité" prend prétexte de cet article pour leur tomber dessus.

Notre excuse auprès d'eux est que nous n'avons dit autre chose que la vérité et que nous n'avons fait qu'accomplir un devoir de notre état.

D'ailleurs, ils peuvent se dire qu'ils sont de compagnie avec nous. Nous avons notre tranche de ce plat, assez apprêté.

Si l'on veut bien se rappeler, le sens de notre article était que l'usage officiel de la langue française au Manitoba était prohibé ; que nous devions cette législation injuste et draconienne à M. Greenway ; que celui-ci avait encouru de ce fait notre légitime hostilité.

C'étaient la condamnation d'une mesure inique, la revendication ferme et loyale des droits d'un peuple, l'indication de son devoir au peuple lui-même, que c'est notre devoir d'éclairer.

Notre excellent confrère, le "Courrier du Canada," reproduisant cet article l'accompagnait de cette appréciation flatteuse :

"Le Manitoba" continue de combattre avec calme et modération, mais avec courage et fermeté, pour la revendication des droits de la minorité et le respect de la constitution.

Or, pour la "Vérité", ce même article n'est que "jérémiades". Nous sommes des importuns. Pourtant, si nous manquions de remplir ce devoir la feuille de Québec nous accuserait, comme cela lui est échappé, de n'avoir pas de caractère.

Autrefois, au siècle passé, on trouvait aussi, en France, le Canada importun.

Le drapeau blanc était menacé. Un peu de secours peut le sauver, écrivait-on des plages du Saint Laurent aux palais qui bordaient la Seine.

Les secours ne vinrent pas à l'heure ; une catastrophe s'en suivit.

La France le regrette aujourd'hui. Elle rend justice à ceux qui s'immolèrent alors, et firent honneur au drapeau.

Au lendemain de la catastrophe, on crut que les quelques âmes françaises restées assises, et pleurant, à l'ombre de nos clochers et de nos forêts, allaient disparaître.

Un siècle plus tard cependant une corvette française, ancrée au port de Québec, était envahie par une population toute française, était inondée d'éloquence et de poésie françaises.

La langue avait survécu, elle avait triomphé malgré l'isolement, malgré les décrets portés pour l'étrangler.

Au Manitoba aussi des lois ont été faites pour empêcher l'épanouissement de cette fleur qu'on appelle la langue française ; ce sont des lois de persécution. C'est toujours le rêve de l'ancienne oligarchie militante qui se poursuit de vallons en vallons, d'étapes en étapes.

Nous l'avons dit souvent, ici, depuis dix ans ; nous l'avons répété spécialement le 31 mai.

Mais, notons-le bien, nous parlions, le 31 mai, du but poursuivi par nos adversaires, des moyens auxquels ils ont recours pour nous rabaisser ; nous parlions des "lois existantes."

Nous n'avons pas dit que ces lois atteindraient leurs fins.

Nous avons, au contraire, fait entrevoir des résultats opposés, nous avons parlé des triomphes futurs.

M. l'abbé Gérin, se plaçant sur un autre terrain, a dit que la langue française était en sûreté au Manitoba.

Il a eu raison.

Il n'y a entre sa thèse et notre proposition aucune contradiction.

M. l'abbé Gérin a parlé des effets de ces lois. Il a exprimé qu'au point de vue social, elles n'étaient pas à craindre. Il a calculé sur la résistance inhérente à notre race, contre ces entreprises, puisant dans l'histoire, dans son intelligence et dans son cœur les lumières que requiert l'étude de ces questions, il a affirmé sans hésitation que la population française du Manitoba saurait, comme les populations des bords du Saint-Laurent, sauver la langue de ses pères.

De cette confiance, qui est aussi, de sa part, un éloge, et un appel à notre vaillance, nous voudrions le remercier en termes émus.

Oui, nous la sauverons, dans l'Ouet, la langue française.

Nous aussi, nous croyons avec M. l'abbé Gérin, et nous affirmons que la langue française restera au Manitoba, en dépit de toutes les législations ; elle se conservera par l'action du clergé et du peuple, par celle de nos institutions religieuses, par l'efficacité de l'organisation paroissiale, par la volonté et l'amour des familles, auxquelles doit revenir une large part du mérite de cette lutte. Nous saluons au siècle prochain le triomphe, assuré à tout peuple qui veut vivre.

Mais quoi ! Parce que nous avons ces espérances, parce que ces convictions débordent de nos âmes, il nous sera interdit de dénoncer les entreprises de nos adversaires, sous peine d'être à notre tour dénoncés comme des importuns, des gens inintelligents !

De ce dernier compliment, nous voulons bien prendre notre part. Nous sentons notre infériorité. Si d'autres voulaient se charger de la besogne, bien volontiers nous céderions la place ! Mais en attendant, nous sommes au poste, et devons faire acte de bonne volonté.

Cependant notre humilité n'est pas jusqu'à croire que cette besogne est mieux faite par la "Vérité." Car, si quelque chose doit " ruiner notre cause " et lui " enlever les sympathies de la Province de Québec," ce n'est pas tant notre language que celui de la " Vérité, " toujours en guerre contre nous, faisant flèche de tout bois pour nous atteindre et nous blesser.

Non, nous ne croyons pas que les sympathies de la province de Québec nous manquent à ce point.

Et, mon Dieu, si la " Vérité " parvenait à nous aliéner celles de ses contemporains, nous persisterions dans notre lutte, car de même que la France d'aujourd'hui rend hommage aux soldats qui surent tirer l'épée pour elle sur les plaines d'Abraham, de même nous avons confiance que la postérité rendra justice à la minorité manitobaine.

Pour nous résumer, il y a deux choses :

Il y a, d'une part, les lois d'ostracisme portées contre notre langue. Nous dénonçons ces lois et les desseins de ceux qui les ont décretées.

D'autre part, il y a les raisons sociales, nos aptitudes de race à résister aux empiètements, qui nous permettent d'affirmer qu'ici comme dans la province de Québec, la langue française est en sûreté, c'est-à-dire, que la vaillance des groupes français au Manitoba et au Nord-Ouest, saura déjouer les complots tramés contre eux.

Il n'y a pas de contradiction dans propositions. C'est la même thèse, prisé à deux points de vue différents ; de l'un, nous crions sus à l'ennemi ; de l'autre, les yeux fixés sur les pages brillantes de notre histoire, nous clamons avec M. l'abbé Gérin nos triomphes futurs.—Le Manitoba.

LE ST. NICHOLAS.

Sommaire du No. 24— 1 Juin 1899.

La Troupe de Dan Galaor. (E. Dupuis)—Les coups de tête d'Yvonne (François Deschamps).— Filleule de Napoléon (Cap. Danrit).—Boite aux lettres—Tirelire aux devinettes.

Illustration par A Birch, L Saint P. de Sémant, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires. Abonnement : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

TROUVE.

Un étalon brun, tache blanche dans le front le boulet et la patte droite de derrière blanche âgé de 2 à 3 ans. A la résidence de CHARLES PARADIS.

29 mai, 1899.

LAMOUREUX, P. O.

S. O. ¼ Sec.—2 Tp. 55, Rg. 23, W. 4e.

3 fois.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Emonton, Alberta.

Publié par "La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton.

Abonnement: $1.00 par année, payable d'avance.

Petites annonces : 5 lignes et moins. trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions sur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée. "l'Ouest Canadien, Edmonton," Alberta, T. N. O.

FREDERIC VILLENEUVE. Directeur.

EDMONTON, 29 Juin 1899.

APRES LA FETE !

Le vieux proverbe dit : " Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas, " nous pouvons ajouter surtout les jours de fête ; mais nous pouvons aussi ajouter que ce proverbe ne s'applique pas aux jours dé célébration de la fête nationale de la Saint Jean Baptiste, dans les Territoires du Nord-Ouest. En effet l'an dernier à Morinville, nos nationaux réunis en convention, passaient des résolutions, dont deux depuis ont vu leur but atteint, celle traitant des représentants à élire, l'autre engageant le gouvernement à régler les réclamations des métis pour les scrips. Dimanche dernier les Canadiens-Français réunis en convention au Fort Saskatchewan adoptaient les résolutions qu'on peut lire dans une autre colonne et le résultat pratique de ces résolutions est facile à prévoir. D'ici à la prochaine convention, (car celle-ci n'est pas la dernière) nous verrons probablement quelques-unes des résolutions adoptées dimanche dernier, tomber dans le domaine des choses pratiques existantes, et il nous restera alors à combattre pour obtenir ce qui ne nous aura pas encore été rendu. Nous, Canadiens-français, nous sommes habitués à la lutte pour nos droits, nos libertés constitutionnelles ; depuis 1763, le canadien-français a sans cesse eu à résister à toute espèce d'attaques contre sa langue, sa foi, sa nationalité. Oui, accoutumés à la lutte nous le sommes, nous dont les pères, laboureurs et soldats, arrosaient le sol de la patrie, des sueurs de leur labeur et de leur sang, et plus tard sous la domination anglaise, les luttes durant le régime militaire, durant le soi-disant gouvernement responsable de 1791, dans la période sombre des jours de 1837, et depuis, jusqu'à ce jour le Canadien-français n'a cessé de lutter pour conserver sa langue, sa foi, sa nationalité.

Eh bien la route a suivre est toute tracée, suivons là, imitons nos pères. soyons comme eux attachés à notre foi, notre langue, nos coutumes, cessons nos luttes fratricides ; lorsque l'intérêt de la nationalité l'exige oublions nos rancunes, nos divisions nos intérêts personnels pour ne songer qu'à la grande cause de notre nationalité. Ne désespérons pas de l'avenir ; au contraire, envisageons le avec confiance, car si nous restons unis, si nous marchons de concert, si nous unissons toutes les forces vives de notre nationalité, si nous restons fidèles à nos traditions de foi et de language, nous serons assurés de pouvoir remplir dans ces immenses territoires la mission de nos ancêtres et nous prouverons à cette bonne province de Québec que nous sommes toujours dignes d'elle. Mais, pour tout cela, il faut l'union, l'union, l'union !

LA FETE NATIONALE LES 24 ET 25 JUIN, 1899, AU FORT SASKACHEWAN.

Messe Pontificale, sermon, procession, arcs de triomphe, convention, discours, jeux, courses.

La fête nationale, annoncée pour les 24 et 25 courant, au Fort Saskachewan, a été célébrée avec un éclat grandiose et disons tout de suite que les comités chargés de l'organisation de cette belle démonstration, ont droit à toutes nos félicitations, pour la manière habile, dont ils ont dirigé leurs travaux.

La fête a duré deux jours et durant tout ce temps, l'ordre le plus parfait, la joie la plus franche, la gaité la plus vive et la plus gauloise n'ont cessé de régner.

JOURNÉE DU SAMEDI, LE 24.

Dès huit heures du matin, les voitures de nos compatriotes, endimanchés, et accompagnés de leurs nombreuses familles, (tout comme dans la Province de Québec, n'en déplaise à l'excellent Monsieur Tardivel, de la " Vérité, ") commencèrent à arriver et à se former en procession vis-à-vis la demeure de M. Joseph Lamoureux. Le village était tout pavoisé de drapeaux anglais, français, canadiens, le chemin tout balisé, et tout à fait à la fête. Le zèle des patriotes du Fort Saskatchewan, avait élévé trois arcs de triomphe, tout garnis de feuillages et de drapeaux, l'un vis-à-vis le presbytère, le second, vis-à-vis la résidence de M. le Président de la Société et le troisième, à l'entrée du Terrain du Pic-Nic.

La procession, drapeaux en tête, et précédée de la fanfare de l'école de St Albert, sous la direction de M. Varin, se mit en marche vers neuf heures et demie et se dirigea vers l'Eglisse paroissiale, où la messe Pontificale fut chantée par Mgr Legal, assisté du Rév. Père Leduc, O. M. I., comme diacre et sous-diacre, du Rév. curé Dorais, du Rév. curé Bouchard, Rév. M. Quevillon étant le maître des cérémonies.

Le chœur de chant de la paroisse, exécuta la messe Royale. Introït, par M. Gaumont, Kyrie, T. Tremblay, N. Lepage et Godbout, Graduel et Alleluia, Mme Gaumont et Eugénie Lamoureux, Offertoire, " Justus de Lambillotte,) MM. J. Derome, J. Chabot et Delle A. Dorais. A la communion, le cantique " Notre âme vient par la prière, " fut exécuté par le chœur.

LE SERMON.

Le sermon prononcé par le Rév. M. J. Arcade Ethier, curé de Beaumont, a été des plus éloquents et a créé une profonde impression. Prenant pour texte, les paroles de l'Evangéliste St. Mathieu, Chp. XI, Verset 10, " Hic est enim de quo scriptum est : Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam qui preparabit viam tuam ante te." Car c'est de lui qu'il a été écrit : Voilà que j'envoie mon ange devant, qui vous préparera la voie par où vous devez marcher." Pendant près d'une heure, le prédicateur nous fit voir le peuple canadien-français, fils de la vieille France, marcher de concert avec son clergé, pour remplir sur cette terre la mission qui lui avait été assignée par la Providence, sur cette terre d'Amérique. Le peuple de la Nouvelle-France, avait été soigneusement choisi parmi les populations les plus morales, les plus chrétiennes de la vieille France et cet amour de la foi de leurs pères, avait valu aux Canadiens-français, leur conservation nationale. Oui, le peuple canadien-français a une mission a remplir sur cette terre d'Amérique, la mission de coloniser ces vastes plaines, d'y représenter les vieilles idées françaises, et de justifier l'adage bien connu dans le vieux monde, " Gesta Dei per Francos. Le prédicateur fit une très éloquente péroraison, en disant, que le peuple français ne deviendrait grand, fort et puissant, que s'il restait fidèle à ses traditions de foi, de langage. Là, était le secret des nos succès passés, serait la source de nos triomphes futurs.

L'espace à notre disposition ne nous permet, que de donner une bien courte analyse du beau morceau d'éloquence, du curé de Beaumont et nous espérons, qu'il nous sera donné d'entendre encore avant longtemps, le sympathique orateur.

La collecte qui fut très abondante, fut faite par M. Hormidas Vézina, vice président de la Société St Jean-Baptiste du Fort Saskachewan, et sa dame.

Après la messe, Sa Grandeur Mgr Legal, fit une très touchante allocution sur la fête du jour, félicitant les Canadiens-français, de leur esprit de foi et de patriotisme, les engageant à persévérer dans leur belle mission de paix et de civilisation chrétienne, qu'ils avaient poursuivie en Amerique depuis l'arrivée au Canada du premier colon français. Il félicita chaleureusement le Rév. M. Ethier, de son éloquent sermon et termina en donnant aux fidèles la bénédiction épiscopale, de la part du vénérable évêque de St Albert, Mgr Grandin, qui vu son grand âge, n'avait pu se rendre à la fête.

Le R. P. Leduc, sur la demande de M. le curé Dorais, prit ensuite la parole pour féliciter les dames de la paroisse, de leur zèle et de leur charité, en ayant donné à la paroisse, les magnifiques ornements d'Eglise, qui avaient été employés ce jour-là, la première fois. Il admirait les sacrifices faits par la paroisse, pour leur nouvelle église. Il dit aussi quelques mots, sur la fête du jour et endossait, ce que le prédicateur du jour avait dit, au sujet de la mission du peuple canadien français en Amérique.

Après la messe, la procession se forma pour se rendre au terrain du picnic, où une plateforme de 40 pieds x 30, avait été construite pour la danse, ainsi qu'une tribune, pour les orateurs qui devaient adresser la parole. Durant l'après-midi, eurent lieu des courses, des jeux de toutes sortes, des danses, chants patriotiques, fusées, pétards. La fanfare St Albert, fut souvent mise à contribution et eut beaucoup de succès. Durant l'après-midi, M. Villeneuve député de St Albert, M. J W. Shera, député de Victoria, et M. F. Marciaggi, adressèrent la parole, à la foule nombreuse qui se trouvait sur le terrain du picnic.

M. Villeneuve, qui parla le premier, félicita les canadiens-français, de s'être rendus en aussi grand nombre à la fête nationale. De fait, il voyait là, des représentants de tous les centres canadiens français, du district d'Edmonton, et l'union, la bonne entente, qu'il remarquait partout, étaient le gage assuré de nos triomphes futurs. Il n'avait pas l'intention de parler de politique, mais ayant l'honneur d'être leur député, à la Législature de Régina, il voulait attirer leur attention, sur deux points importants pour notre nationalité : la question des écoles et la question de la Langue française au Nord-Ouest. Avant longtemps il espérait voir le gouvernement des Territoires, faire la nomination d'un inspecteur parlant le français et catholique ; les évêques du Nord-Ouest Mgr. Langevin en tête, et les membres de la députation catholique, MM. Prince, Fisher et Villeneuve, avaient agi de concert, et là, encore une fois on verrait la vérité de l'adage, " L'Union fait la force."

Au sujet des Ordonnances françaises du Nord-Ouest, tout portait à croire, que le succès des efforts de leur député, allaient être couronnés de succès et que l'an prochain, verrait les Ordonnances traduites et imprimées dans notre belle langue.

M. F. W. Shera, dit ensuite quelques mots, pour féliciter les canadiens-français du succès de leur fête : il fit l'éloge du colon canadien-français, en quelques paroles bien senties et fut très applaudi par l'assemblée.

M. F. Mariaggi, le sympathique " Frank, " comme tous l'appellent, souléva l'enthousiasme de la foule, en parlant des nombreuses familles canadiennes-françaises, qui étaient venues s'implanter dans ce beau pays du Nord-Ouest, et la présence d'une quantité presqu'inombrable des jeunes bambins et des jeunes gens, qu'il voyait autour de lui, était une preuve que le canadien-français, avait un grand respect pour l'enseignement de l'Evangile, " Crescite et multiplicamini." Croisses et Multipliez.

M. Marriaggi, passant ensuite, à un autre ordre d'idées, prêcha l'union de toute la population française. Il était Corse d'origine, mais s'il avait traversé la France, l'Océan Atlantique et une partie du Continent Américain, pour venir s'établir dans l'Alberta, et s'il s'y était fixé, c'est qu'il avait remarqué la bonne union, la bonne entente qui régnait parmi tous. Il fut chaleureusement applaudi.

M. Villeneuve, ajouta quelques mots en anglais, pour remercier les nationalités étrangères, d'être venues contribuer par leur présence au succès de la fête. La fête St Jean-Baptiste était une fête de paix. " Nous canadiens-français, ne sommes pas venus faire ici la guerre aux populations voisines ; au contraire, nous voullons vivre en paix avec tous et pourvuque nos droits fussent respectés, il n'y avait pas de plus fidèle sujet de sa Majesté, que le Canadien-Français."

Dans la soirée, jeux, danses, illumination, musique, chants patriotiques, etc, etc.

Suite à 3e page.

LA FETE NATIONALE

SUITE

JOURNÉE DU 25 JUIN.

La foule déjà nombreuse de la veille, s'est accrue le dimance matin, d'un fort contingent de citoyens d'Edmonton. On eût dit que toute la ville d'Edmonton, hommes, femmes et enfants, s'était portée entière à la fête. Un des rares citoyens d'Edmonton, resté en arrière, nous disait que la ville, avait l'air d'un cimetière ce jour-là ; en effet, tous les hommes d'affaires, les jeunes commis fringants, les brillants cavaliers, " chacun avec sa chacune " comme dit l'opéra, s'étaient empressés dès le matin, de partir pour le Fort Saskachewan et ils n'ont pas à regretter d'être venus à la fête.

Une messe solennelle fut chantée par le Rév. M. Quevillon, et quelques membres du chœur d'Edmonton, se joignirent aux membres du chœur paroissial pour rehausser la fête du jour. Le Rév. M. Dorais, dans une allocution de bon goût et avec chaleur félicita et remercia les canadiens-français du district d'Edmonton, d'être venus en aussi grand nombre. Cela prouvait que, même au loin, à 2500 milles de la vieille Province de Québec, le canadien-français, se souvient de son origine et de sa mission. Quel beau spectacle, de voir aujourd'hui dans toute l'Amérique, un peuple dont le cœur bat à l'unisson ; un peuple qui a traversé sain et sauf, toutes les embûches et les pièges dressé a sa foi, à sa nationalité. L'histoire du passé, doit être notre guide pour l'avenir et suivons la voie tracée par nos ancêtres ; c'est la bonne, car, ils avaient inscrit sur leur drapeau, " Notre langue, nos institutions et nos lois. "

Après la messe, la fanfare St Albert exécuta plusieurs morceaux patriotiques, et l'on se dispersa jusqu'à l'heure fixée pour la convention, à 3 heures, sur le terrain du pic-nic.

LA CONVENTION

A trois heures le président de la Société St Jean Baptiste du Fort Saskatchewan prit le fauteuil présidentiel et pria M. Prince d'annoncer a la foule réunie que la convention allait s'ouvrir et que des résolutions très importantes allaient être soumises a la convention. Sur proposition de M. H. Vézina secondé par M. Doray et J. H. Gariépy M. J. A. Royal fut élu sécrétaire de la convention et procéda a faire la lecture des résolutions que la société St Jean Baptiste D'Edmonton voulait soumettre à la convention du Fort Saskatchewan. Voici le texte de ces résolutions.

1o. Attendu que, par l'Ordonnance de 1892 la Législature des Territoires du Nord-Ouest a complètement changé le système scolaire jusqu'alors en force et a dépouillé la minorité canadienne-française et catholique des droits à elle garantis par la Constitution du pays ;

Attendu qu'il est d'une importance vitale pour nous, canadiens-français, de conserver notre langue et notre individualité nationale, et de promouvoir par tous les moyens possibles l'enseignement de la langue française dans nos écoles ;

Attendu que dans certains districts scolaires, où la majorité est canadienne-française ou une portion très forte, l'enseignement du français ne reçoit pas des syndics et des instituteurs toute l'attention désirable, qu'il s'est rencontré même des syndics canadiens-français et catholiques qui ont engagé des professeurs protestants ne sachant pas un mot de français ;

Qu'il soit résolu : Que cette convention est unanime à déclarer son attachement inviolable aux traditions de foi et de language, que nous ont transmises nos aïeux et sa volonté inébranlable à travailler sans cesse à promouvoir, par tous les moyens possibles, l'enseignement de notre belle langue française dans nos écoles, et nos intérêts religieux et nationaux. Cette convention croit de son devoir d'insister fortement auprès des syndics d'école, canadiens-français et catholiques de n'engager comme instituteurs que des personnes offrant des garanties sérieuses au point de vue national et religieux.

2o. Attendu que le Conseil Exécutif des Territoires du Nord-Ouest a, depuis l'an 1892, négligé ou refusé de faire imprimer et de promulguer en français les Ordonnances de la Législature, ce, en violation directe et flagrante de nos droits constitutionnels.

Qu'il soit résolu que cette Convention désire enregistrer son protêt contre cette violation de nos droits et que tous nos nationaux s'unissent pour demander à la Législature d'apporter un remède à cette état de choses.

3o. Attendu que l'expérience du passé et notre histoire démontrent que la Société Saint Jean-Baptiste a toujours été la sauve-garde de notre nationalité et l'agent le plus puissant pour resserrer les liens de la grande famille canadienne française ;

Qu'il soit résolu que cette Convention encourage fortement la formation de la Société Saint Jean-Baptiste dans toutes les localités où notre élément est représenté.

4o. Attendu que depuis 1763, la nationalité canadienne-française a donné, à maintes reprises, des preuves non équivoques de sa loyauté à la Couronne Britannique ;

Qu'il soit résolu que cette Convention est d'opinion que le canadien-français est essentiellement loyal et que la Couronne Britannique n'aura jamais de plus fidèle sujet sur cette terre d'Amérique.

5o. Attendu que la Presse, est le plus puissant véhicule pour faire connaître les avantages et les ressources de notre district comme champs de colonisation ;

Attendu que le journal " L'Ouest Canadien, " a été spécialement fondé pour promouvoir la colonisation de ce district et le repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis ;

Attendu que le Révérend Jean Baptiste Morin, Missionnaire Colonisateur, a soumis au gouvernement fédéral, un projet pour favoriser l'Immigration des nôtres vers ce district, s'il se rendait responsable des taux de passage exigés par les compagnies des chemins de fer ;

Qu'il soit résolu : Que cette Convention, engage fortement tous nos compatriotes, a aider dans la mesure de leurs forces au succès de " L'Ouest Canadien, " et que des représentations soient faites au gouvernement fédéral, d'encourager d'avantage le repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis, vers ce district le plus avantageux pour les nôtres et que le projet soumis par l'abbé Morin, au gouvernement fédéral, au sujet des Taux de passage, est le meilleur moyen de promouvoir les intérêts de la colonisation dans notre district.

6o. Attendu que le gouvernement fédéral a depuis la dernière Convention des canadiens-français, tenue à Morinville, le 26 juin, 1898, accordé aux métis les scrips demandés par eux en règlement de leurs droits, comme premiers propriétaires du Territoire ;

Qu'il soit résolu : Que cette convention, au nom de toute la population française des Territoires, désirent exprimer au gouvernement fédéral ses remerciements et ses félicitations pour l'acte de justice qu'il vient d'accomplir.

Que ces résolutions soient transmises au Très Honorable Premier Ministre de la Puissance, Sir Wilfrid Laurier, ainsi qu'au Premier Ministre Hautain, au Secrétaire Provincial des Territoires, L'Honorable James Ross, au Sécrétaire d'Etat, L'Honorable R. W. Scott, et à la presse française du Canada et des Etats-Unis.

M. Frédéric Villeneuve président de la société St Jean Baptiste d'Edmonton dit que l'honneur d'être le président de la Société d'Edmonton lui valait l'honneur de présenter à la convention ces résolutions qui traitaient de sujets si importants pour tout notre nationalité. On se demande souvent de quelle utilité pratique sont ces fêtes nationales, ces démonstrations, ces assemblées, ces conventions, ces résolutions. L'histoire de notre passé est là pour nous prouver que là est le secret de notre conservation nationale ; de tout temps depuis la cession de notre pays à l'Angleterre, les Canadiens-français n'ont résisté à l'envahissement, aux attaques de l'ennemi qu'en ayant une action commune, qu'en suivant tous la même ligne de conduite sous la direction de clergé national et de leurs hommes publics. Les protestations des Canadien-français sous le régime militaire, les 92 résolutions, les résolutions de St. Denis, les luttes des Bédard, des Papineau, des Viger, des Papin, des Bourdages, des Nelson tout démontrent que nous avons triomphé parce que nous avions un but bien défini, bien arrêté et que nous étions organisés. M. Villeneuve passa ensuite en revue les résolutions une à une et termina son discours au milieu des applaudissements de toute la foule.

M. Antanio Prince lui succède et dans une improvisation pleine de feu et de patriotisme souléva à maintes reprises l'enthousiasme de la convention. Nous ne sommes pas, a dit l'orateur, dans un pays étranger. Nous sommes chez nous, dans le pays que nos ancêtres ont découvert et ont donné à la civilisation. Qui ne se rappelle les noms de Marquette, LaVerandedrye, Franchère, et de tant d'autres hardis voyageurs, qui ont les premiers foulé le sol des Territoires. La race métisse, qui est sortie de ces hardis voyageurs fait partie de la grande famille française et il nous faut reconnaître les métis comme des frères. Le gouvernement a accompli une mesure de justice, félicitons le ! La question des écoles et de la langue française sont deux des plus importantes questions qui doivent attirer notre attention. Nous avons à Régina de bons députés MM. Villeneuve Prince et Fisher, aidons les dans leurs revendications ; demandons au gouvernement des Territoires des ordonnanses françaises, envoyons aux ministres d'Ottawa et de Québec ces résolutions afin qu'ils sachent que nous sommes unis comme un seul homme, dans nos revendications. "L'Union fait la force ! " C'est vrai ; aussi il faut s'unir et tout mettre de côté pour le plus grand bien de notre commune patrie. M. Prince a été chaleureusement applaudi.

M. J. H. Gariépy appelé par la foule à prendre la parole, remercia le président de sa bonne intention à son égard. Il n'avait pas l'habitude de faire des discours dans les grandes démonstrations comme celle-ci, mais comme Canadien-français il était fier du succès de la fête et de l'harmonie qui n'avait cessé de tout le temps. Les organisateurs avaient droit à nos éloges pour le grand succès des deux jours et cela prouvait lorsqu'on est unis on finit toujours par arriver à nos fins. "L'Union fait la force", mettons cette maxime en pratique et nous serons forts.

Les résolutions furent adoptées avec le plus grand enthousiasme.

M. Villeneuve proposa alors secondé par M. Prince que le télégramme suivant soit envoyé à M. Tardivel, de la "Vérité", et communiquée à " La Presse" et à "La Patrie" de Montréal.

J. P. TARDIVEL.

Rédacteur de la "Vérité", Québec.

Les 3000 Canadiens, encore français et catholiques, de l'Alberta, réunis en convention au Fort Saskatchewan, ont l'honneur de vous inviter a leur convention de 1900 pour vous convaincre que le canadien-français ne court au Nord-Ouest aucun danger national ou religieux.

J. Lamoureux Prés. Ft Saskatchewan
F. Villeneuve, " Edmonton
Rev. L. J. Ethier " Beaumont
N. Brisette " Morinville
J. Léonard " St. Albert

J. A. ROYAL,
Sécretaire.

Cette proposition fut votée au milieu des rires et des applaudissements enthousiastes de toute la foule.

L'assemblée fut ensuite ajournée aux chants de "Vive la Canadienne" et de "God Save the Queen".

Le Comité chargé des arrangements de la Fête était composé de L. O. Lamoureux et C. S. Godbout ; officiers de la St Jean Baptiste sont MM. J. Lamoureux, président, H. Vézina, Vice Président, Trésorier, Théophile Lamoureux, Sécretaire, L. O. Lamoureux.

Tout s'est bien passé, un temps magnifique, une foule très nombreuse, venue de toutes les parties du district, un enthousiasme général, la présence d'un grand nombre de dames tout a contribué pour faire de ce jour un date mémorable pour tous ceux qui y ont pris part et une cause de regret pour ceux qui n'ont pu y assister.

Félicitations à tous, aux canadiens du Fort Saskatchewan, de partout, au Rév. M. Dorais, aux organisateurs et...............

" VIVE LA CANADIENNE. "

NOTES LOCALES

L'élection de Banff s'est terminée mardi soir par la victoire de M. Sifton a une majorité de 4.

La Fête du Fort Saskatchewan demandait par son succès, a être rapportée au long. Aussi nous sommes forcés de remettre à la semaine prochaine plusieurs articles intéressants.

L'Hôtel St Albert ouvrira ses portes le 1er juillet, sous la gérance de MM. Edouard Chévigny et Félix Larocque ; la nouvelle bâtisse fera honneur au village de St Albert et nul doute que le public, voyageur appréciera les efforts des propriétaires pour leur procurer tout le confort desirable. Nous félicitons MM. LaRocque et Chévigny de leur esprit d'entreprise et nous leur souhaitons tout le succès qu'ils méritent.

Nous avons appris avec plaisir le succès de M. Wilfrid Gariépy fils de M. J. H. Gariépy de cette ville, dans les examens de philosophie et de matthématiques qu'il vient de passer brillamment au séminaire de Philosophie de Montréal. Notre jeune ami a conquis son grade de Bachelier ès arts et se présente aux examens pour l'Étude du Droit dans les premiers jours de juillet. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite. M. Rocque, fils de M. Alfred Rocque, du Fort Saskatchewan, a aussi passé de très brillants examens dans les mêmes Matières et est arrivé premier sur le tout, avec M. W. Gariépy comme bon second. Nos félicitations à nos jeunes amis du Nord-Ouest.

Le jeune fils de M. A. F. Dégagné est décédé mardi matin après une cruelle et longue maladie. Les funérailles ont eu lieu hier matin a 10 heures et demie. Les porteurs du poêle furent MM. Corriveau, A Charbonneau, Gibbons et McNamara, les jeunes amis du défunt. Le deuil était conduit par le père et les sœurs du défunt Dans le cortège funèbre on remarquait MM. G. Roy, P. Roy, M. D., J. I. Laurencelle, F. Villeneuve, A. Prince, S. Cloutier, P. McNamara, N. D. Beck, S. Larue, J. A. Royal, J. H. Gariépy, E. Voyer, G. Voyer, M. Duplessis et autres. Un service solennel a été chanté et l'inhumation a eu lieu dans le cimitière catholique immédiatement après le service. Nous offrons à la famille éplorée toute l'expression de nos vives sympathies dans le malheur qui vient de la frapper.

Pour " L'OUEST CANADIEN."

A propos de chant.

M. le Directeur,

Je lisais l'autre jour sur votre journal, quelques lignes concernant le beau chant, que vous fait le chœur de l'Eglise Catholique, d'Edmonton, si bien exercé par M. Bilodeau, quoique je n'ai pas eu beaucoup d'occasions d'assister à vos belles cérémonies religieuses, je me garde bien de douter que ce ne soit bien joli, car, vous avez parmi de magnifique voix. A ce sujet permettez-moi, de faire une remarque, c'est que partout ou j'ai été, j'entends des louanges sans fin, chacun sur le chant de sa paroisse, et souvent exagérée. Citons premièrement : la Rivière Qui Barre, c'est-à-dire, la paroisse Sainte Emérence, dont le chant sacré est exercé par M. Palin, il est a regretter que cette homme habile n'en ait pas un seul pour le seconder quoique tous font leur possible, mais il faut espérer comme c'est une paroisse nouvelle, qu'avant longtemps il en viendra que M. Palin se plaira a exercer sans que son oreille en soit irritée, faire comme vous voyez il ne faut pas pleuvoir des compliments aussi vite sur des choses qui n'existent réellement pas. Laissons sans faire de peine aux autres a la Cathédrale St Albert, la palme du chant.

St Albert, 23 juin, 1899.
UN PASSANT.



Soumissions pour les claims de placers miniers sur le Dominion Creek dans le Territoire du Yukon,

Des soumissions cachetées adressées au Soussigné et marquées sur l'enveloppe " Soumission pour un claim de placer minier" seront reçues à ce département jusqu'à midi vendredi le 1er jour de Septembre 1899 pour des claims de placer et des fractions de claim sur la Dominion Creek réservé pour la Couronne. La liste suivante est une liste des numéros des claims et des fractions de claim et leur front approximatif tel qu'arpenté par MM. James Gibbons et K.W. Cauttly, arpenteur de terre de la Puissance :

AU-DESSOUS DE LA DECOUVERTE SUPERIEURE.

No.	Longueur en pds.	No.	Longueur en pds.
1 A	5	10 A	33.3
2 A	19	15 A	42.25
3 A	30.5	31 A	43
8 A	87.4		

Au-dessus de la découverte inférieure.

No.	Longueur en pds.	No.	Longueur en pds.
1 A	12	6 A	35.00
2 A	59.1	10 A	143.25
4 A	1.25		

Au-dessous de la découverte inférieure

No.	Longueur en pds.	No.	Longueur en pds.
1 A	56.3	75 A	24.7
2 A	7.2	76	500.
2 C	20.3	77	449.8
8 A	34.00	16 C	33.8
9 A	39.25	18 A	164.7
11 A	96.4	78 A	3.6
13 A	68.5	80	431.3
16 A	40.25	81 A	15.3
20	202.1	83	500.
21 A	71.9	84	500.
22	500.	85	500.
22 A	60.7	86	500.
23	446.2	87	500.
25	500.	87 A	500.
26	120.66	87 B	387.9
31	350,5	89 A	35.1
33	500.	91	500.
34	500.	92	500.
36	500.	93	500.
37	500.	94	500.
38	352.	95	500.
68 A	94.7	96	500.
69 A	40.5	97	500.
70 A	72.6	98	500.
71	414.4	99	500.
73 A	12.3	100	478.7
74 A	21.3	101	110.

Chaque soumission devra spécifier les numéros des claims et des fractions pour lequel on soumissionne, et aussi le montant des bonus offert pour chaque claim et fraction. La soumission peut-être faite pour le tout ou aucun ou plus des claims et fractions et devra être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Ministre de l'Intérieur pour dix pour cent du montant offert, la moitié de la balance à être payée au Département de l'Intérieur à Ottawa ou au Commissaire du Territoire du Yukon à Dawson dans les trente jours de l'avis de l'acceptation de la Soumission et la balance dans les six mois après, avec intérêt au taux de quatre pour cent par an.

Les entrées pour les claims et les fractions seront accordées en conformité avec les Règlements des Placers Miniers sur acceptation de la Soumission. Les entrées sont sujettes à la royauté ordinaire et aux clauses des dits règlements en vigueur de temps en temps, sauf tant qu'à la représentation requise par la clause 39 qui ne sera pas exigée.

Les claims et fractions de claims pour lesquels des entrées peuvent être accordées ne devront pas comprendre aucune partie des claims Bench ou de côte pour lesquels des entrées auront été accordées.

La plus haute ni aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 27 Mai, 1899. } JOHN R. HALL, Secrétaire.
7 f.

Avis Public !

Soumissions.

FOIN ! FOIN !

RESERVE INDIENNE SHARPHEAD.
NO. 141.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Soussigné jusqu'à midi, le 22 juillet, 1899, pour l'achat du foin, qui pousse sur la réserve, dans cette saison.

Il ne sera permis à personne, d'acquérir plus de foin qu'il ne lui en faut pour son usage.

Le plein montant du prix d'achat ou de chèque accepté, devra accompagner chaque soumission.

La plus haute en aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Pour aucune information plus ample, s'adresser au Bureau des terres de la Puissance, Edmonton, Alberta.

Edmonton, Bureau des Terres, 23 juin. 1899. } J. A. ROYAL, Agent Actif des Terres de la Puissance.

29-6-11-20

CONTRAT DES POSTES.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi vendredi le 11e jour d'août prochain, pour le Transport des Postes de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, tous les quinze jours, dans chaque direction entre le Fort Saskatchewan et Pakan, via Bruederheim, Edna, Wostok et Whitford, dans chaque direction, à partir du 1er Septembre prochain. Des avis imprimés contenant des informations plus détaillées tant qu'aux conditions du contrat proposé peuvent être vues et des formules de soumissions peuvent être vues aux Bureaux de Poste, Fort Saskachewan et Pakan et aux Bureaux intermédiaires et à ce bureau.

Winnipeg, 23 juin, 1899, Bureaux de l'Inspecteur des Bureaux de Poste. } W. W. McLEOD, Inspecteur des Postes.

29-6-13

Les yeux de l'Aveugle.

C'était vers 1877. Ballande, ce célèbre toqué, gouvernait le théâtre de Béjazet, qu'il avait pompeusement appelé : le troisième théâtre français. Il avait, tout le long de la galerie qui menait à la salle de spectacle, les bustes en plâtre de Corneille, de Racine, de Molière et des autres dieux du vieux répertoire. Rien n'était plus imposant. Il jouait, chez lui, le grand drame historique, la haute comédie, tous les genres qui élèvent l'âme. Onques n'y eut-ils à Paris théâtre où il se soit débité tant de nobles alexandrins. Le public y venait tout de même. Nous étions à l'époque où la nation parlait que de se régénérer, et personne n'ignore la vertu régénératrice de l'alexandrin tragique.

Parmi les fournisseurs du théâtre de Ballande, se trouvait un des professeurs les plus estimés de notre université : M. de Calonne, qui avait gardé sa chaire, parce qu'il faut bien gagner sa vie, mais qui avait la passion de l'art dramatique. Il était fort connu à Paris pour une mystification, dont le souvenir s'est longtemps conservé dans notre monde et qui était fort plaisante.

Il avait, sous l'Empire, porté au directeur de l'Odéon une tragédie pour laquelle il ne pouvait obtenir un tour de lecture. Ce directeur, c'était, je crois, Lireux : il avait, sur les tragédies, l'opinion que professait Panurge, pour les coups de bâton : il les redoutait et il s'arrangeait pour n'en pas recevoir.

Calonne, pour se venger ou pour attirer son attention, s'avisa d'une spirituelle malice. Il lui apporta une pièce inédite de la jeunesse de Molière, qu'il avait, disait-il, découverte dans les paperasses d'un ami de province. Il n'y avait pas à s'y tromper ; c'était bien la longue et sévère écriture du temps ; le papier avait été jauni par les siècles, le style fleurait son Molière à plein nez. Comment refuser une œuvre du maître des maîtres ? Lireux n'y songeait pas un instant. Il mit donc de suite en répétition le " Docteur amoureux."

Seulement, dès la première répétition, il prit à part l'auteur ; je veux dire M. de Calonne :

—Mon jeune ami, lui dit-il, est-ce que vous n'auriez pas oublié, chez votre ami, quelques feuillets du manuscrit de Molière ? Voyez-vous, il manque là une scène de paysans qui devait être d'un effet très original. Retournez donc chez votre ami ; vous y trouverez ce morceau, je n'en fais nul doute.

M. de Calonne s'inclina. Deux jours après il apportait la scène, heureusement retrouvée. Le soir de la première représentation, le manuscrit fut exposé au foyer du théâtre, pour tout le monde en pût constater l'authenticité. Théophile Gauthier, après avoir admiré la couleur jaune du manuscrit, dit en souriant que ce papier était trop vieux pour n'être pas trop jeune. Il ignorait que M. de Calonne, pour lui donner cette teinte vénérable, en avait porté chaque feuillet dans ses tiges de bottes.

Cette piquante supercherie, dont le tout-Paris des premières fut un instant victime, fit plus, pour illustrer le nom du jeune professeur, que n'aurait fait le succès de sa tragédie, qui ne fut jamais jouée.

C'est bien plus tard qu'il donna, chez Ballande, "l'Amour et l'Argent," comédie en quatre actes et en vers, qui n'eut pas moins de trois cents représentations ; le " Gentilhomme citoyen, " qui en eut une centaine ; la " Dispense, " qui en eut deux cents. Mais il était convenu que, chez Ballande, les succès ne comptaient pas.

C'est à cette époque que j'entrai en relations avec M. de Calonne. Il se plaisait à causer étude latines et théâtre avec un homme qui avait été professeur comme lui et qui, comme lui était fou d'art dramatique.

Il me conta un jour que, de ses deux filles, il y en avait une qui faisait des vers et il m'en lut quelques-uns.

—Oh ! me dit-il, je sais bien que la poésie ne la mènera pas à la célébrité ; mais elle est une diversion au chagrin de sa vie. La pauvre enfant est aveugle. Voulez-vous me permettre de vous l'amener Ce lui sera un plaisir de s'entendre louer par vous.

Il me la présenta, en effet. C'était une jeune fille charmante, avec ses beaux cheveux blonds, qui faisaient à son gracieux visage,une auréole lumineuse. Je lui fis quelques compliments ;

—Voulez-vous, me dit le père, vous pencher vers son oreille droite et parler très haut et très distinctement ! Elle est à peu près sourde.

Sourde et aveugle ! Je fus saisi d'une grande compassion. Elle avait la voix très douce, et s'exprimait avec beaucoup d'élégance. Ce qui me parut le plus singulier, c'est que la figure respirait une sérénité tranquille.

J'en fis la remarque au père. Il me conta,qu'envoyée au lycée de Rennes pour un an, il n'avait pas voulu, par économie, y emmener toute sa smalah, mais qu'il n'avait pas voulu se priver de sa fille. Ils vivaient en camarades dans un tout petit logis. Après la classe, il la retrouvait dans la chambre, qui l'attendait, tricotant, cousant, ou lisant des livres écrits en points. Il passait ses soirées près d'elle, et, d'un serrement de main elle l'encourageait dans ses travaux.

—Pauvre fille ! me disait-je, quelle triste existence lui est réservée ! Une fois son père disparu, elle sera retranchée du monde des vivants.

A quelques années de là, je fus très surpris quand elle entra dans mon cabinet, conduite par une de ses parentes. Elle venait m'annoncer son mariage. Je n'avais pas à retenir un geste d'étonnement, puisqu'elle ne pouvait me voir.

C'était un mariage d'amour. Un jeune homme s'était épris d'elle justement parce qu'elle avait plus que personne,besoin d'un aide, d'un consolateur, d'un ami, d'un époux. Le père lui avait loyalement dit, quand il avait fait sa demande.

Prenez garde, Mon ami ! C'est votre vie dont vous faites le sacrifice au bonheur de ma fille. Etes-vous sûr de vous-même ? Cette tâche ne vous semblera-t-elle pas trop lourde un jour ? Réfléchissez.

C'est tout réfléchi, je l'aime.

—Songez encore que ma fille n'a pas de dot !

—Je l'aime.

Des années passèrent encore, et je n'entendis plus parler du jeune couple. Il y a trois jours, la domestique m'annonça Mme Berthe Galeron.

Ce nom m'était inconnu. Une aveugle entra,conduite par un autre dame.

—Vous ne reconnaissez plus, me dit la personne qui servait de guide, votre petite amie d'autrefois, Mlle de Calonne ?

—Quoi ! c'est elle ? m'écriai-je... toujours aveugle ? toujours à moitié sourde ?

—Plus sourde que jamais. Mais heureuse ! heureuse autant qu'on peut l'être !

—Mère, en ce cas ?

—Elle a deux enfants, qui sont délicieux.

—Et, demandais-je avec hésitation, ces enfants voient clair ?

Elle sourit, et, mettant sa bouche à l'oreille de l'aveugle, elle lui cria :

—Dis-nous donc les vers que tu as faits sur les yeux de tes enfants.

Elle les récita d'une voix qui est devenue gutturale ; et j'en fut si ému que je demandai la permission de les transcrire.

Les voici :

TES YEUX

A ma fille.

Tes yeux, tes grands yeux, aux longs cils qui tremblent,
Ils éclaireront pour moi le chemin ;
Ils auront le charme, ailé, plus qu'humain.
Des bleus regards d'ange auxquels ils ressemblent.
Tes yeux, tes grands yeux, aux longs cils qui tremblent,
Ils éclaireront pour moi le chemin.
Tes yeux, tes grands yeux, Dieu me les envoie.
Pour me consoler de ceux qu'il m'a pris,
Si beaux ! que mon rêve en reste surpris.
Et que mon orgueil a peur de sa joie,
Tes yeux, tes grands yeux, Dieu me les envoie.
Pour me consoler de ceux qu'il m'a pris.
Tes yeux, tes grands yeux couleur de pervenche,
Qui, même en ma nuit, mettent leur clarté,
De mon cœur de mère ils sont la fierté.
De mes yeux d'aveugle ils sont la revanche.
Tes yeux, tes grands yeux couleur de pervenche,
Qui, même en ma nuit, mettent leur clarté.

Elle prépare un volume de poésies qui paraîtra bientôt, et je lui disais, tout en lui serrant la main, au départ ;

—Il y a de braves gens, tout de même, sur cette terre, et des cœurs chauds et dévoués. Ils ont en récompense le vrai bonheur ; celui qu'on tire de soi-même, qui est indépendant des circonstances.

Voilà une jeune fille qui semblait vouée à l'obscurité d'une tristesse éternelle. Elle a aimée la poésie ; elle a rencontré une belle âme, et tous deux se sont fait une félicité sans égale de ce qui eût été le désespoir de tant d'autres !

FRANCISQUE SARCEY.

UNE POULE SURVINT

Oreste et Pylade n'étaient pas plus unis que Gustave Balavoine et Gaston Durocher.

On eût compris, à la rigueur,Oreste flanquant une pile à Pylade, avant d'admettre que Gustave pût donner une chiquenaude à Gaston.

Ils habitaient tous deux à porte sur le même palier ; leurs deux chambres étaient contiguës, les mêmes goûts, les mêmes manies, la même taille, la même nuance de cheveux, et ils poussaient le plaisir d'être semblables l'un à l'autre jusqu'à posséder la même myopole.

C'était entre eux, une de ces amitiés d'enfance que rien, semble-t-il, ne peut troubler.

Un jour, Gustave était à sa fenêtre, fumant une cigarette et regardant distraitement devant lui, lorsqu'à une fenêtre en face de l'autre côté de la rue, il aperçut,derrière le rideau de mousseline relevé, une jeune personne qui lui parut fraîche et souriante à souhait.

Il ôta son lorgnon, un peu intrigué le frotta consciencieusement pour enlever la buée des verres, le remit sur son nez, et se dit :

—Je ne m'étais pas trompé, elle est charmante !

De son côté, Gaston était aussi à sa fenêtre, et le sourire de la vierge d'en face l'avait frappé.

Lui aussi avait fait le geste familier d'ôter son lorgnon pour en éclaircir les verres, et il avait murmuré :

—Décidément, elle est ravissante !

Lorsque les deux amis se retrouvèrent en présence l'un de l'autre, ils ne se parlèrent pas de leur voisine.

Ce fut leur premier secret.

Ils sortirent ensemble et se promenèrent longuement en dévisant de la beauté des femmes en général, et de la supériorité de la brune sur la blonde—la jeune fille d'en face leur avait paru brune.

Et ils avaient tous deux semblablement une pointe de Mélancolie, avec un peu de fièvre, qu'ils dissimulaient de leur mieux.

Lorsqu'ils entrèrent, ils se précipitèrent chacun à leur fenêtre......

Elle était toujours là, la vierge aux traits si pures ; et elle souriait encore —sans doute parce qu'elle les avait vus apparaître.

Gustave s'enflamma, et dit tout haut :

—Je l'aime !.........

Gaston soupira de son côté énergiquement :

—Je l'aime !

Gustave pensa ,

—Il faut que je fasse savoir à cette idéale créature le sentiment que j'éprouve !

Aussitôt, il écrivit un billet passionné qui commençait par "Ange adoré" et se terminait par : "Mon âme,ma vie, tout vous appartient." Le corps du poulet se composait d'une "olla podrida" de phrases consacrées : "L'air que vous respirez......Vivre à vos pieds......Etre votre esclave...... Baiser la trace de vos pas"......et autres gantillesses de rigueur en cette circonstance.

Retiré dans sa chambre, Gaston, lui aussi, avait saisi sa bonne plume, et il avait extrait de son encrier à peu près les mêmes phrases sentimentales.

La petite brune d'en face avait deux esclaves de plus à son service.

Elle en fut avertie le soir même. Car Gustave et Gaston, s'étant isolés, profitèrent du moment où la fenêtre était entr'ouverte, pour lancer chacun son billet dans la chambre de la belle.

Les deux amis, ce coup d'audace accompli, n'en dormirent pas de la nuit.

—Va-t-elle se fâcher ?...se demandait Gustave.

—L'aurais-je froissée ? se demandait Gaston

Et ils attendirent le jour avec anxiété.

Elle ne parut point fâchée, car derrière son rideau elle souriait comme à l'habitude......

Le lendemain, Gustave entrant inopinément chez Gaston, le surprit en train d'envoyer des baisers à leur commune idole,

Il vit rouge.

—Misérable ! hurla-t-il, tu l'aimes toi aussi !

Gaston grinça :

—Tu l'aimes donc ?

—Je l'adore !

—Je l'idolâtre ! !

—Nous sommes rivaux ! ! !

—Un de nous deux est trop sur cette terre ! ! !

—Ce sera un duel à mort !...... Je vous enverrai mes témoins, monsieur !

—Vous recevrez les miens, monsieur !

Ils se quittèrent après avoir échangé ces fières paroles......

Le soir, tous deux se rencontrèrent à la porte de leur belle.

C'était la première fois qu'ils se hasardaient en ce paradis. Mais ils allaient se couper la gorge pour la ravissante brune,il était bien juste qu'ils le lui fissent savoir......

Une grosse dame vint leur ouvrir la porte.

—Madame,dirent-ils ensemble,nous simons mademoiselle votre fille...... Nous allons nous battre pour elle... Nous venons auparavant lui adresser nos adieux et lui demander d'accorder son amour au vainqueur.

Je ne suis pas mariée ! !

—Comment ? balbutièrent-ils interloqués ; mais nos billets doux !...... Elle minauda en roulant des yeux de carpe frite ;

—C'était donc vous ?......Je les ai reçus......Ah ! Gustave !...Ah ! Gaston !......Et elle poussa un soupir à faire tourner un moulin à vent.

A ce moment, les amoureux aperçurent, près de la fenêtre à sa place habituelle.........

Horreur ! ! ! Ah ! maudite myopie !

Ils aperçurent......

Une de ces têtes en carton sur lesquelles on fait les chapeaux !......

Gustave et Gaston avaient failli se battre pour un mannequin de modiste.

Jules Demolliens.

EGLISE ST. JOACHIM. Règlement du Carême et heures de Offices.

TOUS LES DIMANCHES.

1ère messe à 8h a.m.
Grand'messe à 10.30h a.m.
Catéchisme, 3h p.m.
Vêpres et Bénédiction, 7h p.m.

Instruction ou sermon à tous les offices, alternativement en français et en anglais, et occasionnellement en langue Crise.

PENDANT LA SEMAINE.

Messe tous les jours à 8h a.m.
Office religieux tous les soirs à 8.30 p.m., excepté le samedi.